

SARL A3S.SECURITE
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 8 000 EUROS

Siège social : 435B CHEMIN DE REVOUROLLES
13760 SAINT-CANNAT

R.C.S. SALON DE PROVENCE 494 181 175

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2026

L'an 2026, le 24 juin, à 17 heures,
les associés de la Société A3S.SECURITE, Société à Responsabilité Limitée au capital de
8 000 EUROS, dont le siège social est 435B CHEMIN DE REVOUROLLES - 13760
SAINT-CANNAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro
494 181 175, se sont réunis audit siège, sur la convocation qui leur a été adressée
individuellement.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre THIEDEY, gérant.

Le Président constate que sont présents :

Monsieur Alexandre THIEDEY, propriétaire de 7 999 parts
Madame Véronique BOUVRET, propriétaire de 1 part.

Soit au total deux associés présents, totalisant 8 000 parts.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement
délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- Le rapport de la gérance,
- La feuille de présence,
- Les accusés de réception des lettres de convocation,
- Le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et donne à la gérance quitus de sa gestion.

A - T

VT

Au cours de cet exercice, l'assemblée des associés prend acte qu'il n'a existé aucune charge et dépense somptuaire, et ce conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, et de l'article 39-4 du même code.

Au cours de cet exercice, l'assemblée des associés prend acte qu'il n'a existé aucun amortissement excédentaire et autres amortissements non déductibles, et ce conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, et de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comme suit :

ORIGINES		
1. - Report à nouveau antérieur	8 105,09	
2. - Déficit de l'Exercice	1 235,98	
3. - Prélèvements sur les réserves		
Total à affecter :	9 341,07	
AFFECTATIONS :		
4. - Affectations aux réserves :		
- Réserve légale		
- Réserve spéciale des Plus values à long terme		
- Réserves statutaires		
- Réserves facultatives		
5. - Dividendes :		
6. - Autres répartitions :		9 341,07
7. - Report à nouveau :		9 341,07
Total affectation :		
TOTAUX	9 341,07	9 341,07

Par ailleurs, l'assemblée des associés prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après en avoir délibéré, approuve la rémunération nette annuelle versée à Monsieur Alexandre THIEDEY, en sa qualité de gérant, pour la somme de DIX-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF euros (19.599€) pour l'exercice 2025, ainsi que la prise en charge par la société des charges sociales obligatoires ou volontaires attachées à cette rémunération.

Monsieur Alexandre THIEDEY sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans l'intérêt social.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Le gérant et l'associée

CERTIFIÉ CONFORME ~~AUX~~ REGISTRE DES ASSEMBLÉES



Désignation de l'entreprise		SARL A3S SECURITE		435B CHEMIN DE REVOUIROLLES		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				13760 ST CANNAT			
SIRET		4 9 4 1 8 1 1 7 5 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	16 407	030	15 374	1 033	2 514
	Immobilisations financières* (1)	040	80	042		80	80
	Total I (5)	044	16 487	048	15 374	1 114	2 594
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 199	052	2 199	2 270
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	2 876	070	2 876	3 653	
		072	1 346	074	1 346	656	
	Charges constatées d'avance *	092	525	094	525		
	Valeurs mobilières de placement	080	10 112	082	10 112	10 112	
	Disponibilités	084	9 627	086	9 627	20 001	
	Total II	096	26 684	098	26 684	36 692	
	Total général (I + II)	110	43 172	112	15 374	27 798	39 286
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	8 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	800	800			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	24 321	24 321			
	Report à nouveau	134	(8 105)	(8 128)			
	Résultat de l'exercice	136	(1 236)	23			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	23 780	25 016			
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	749	2 290			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		1 000			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	918	7 430			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 426)	172	2 090	3 385			
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175	261	165			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	4 018	14 271			
Total général (I + II + III)		180		27 798	39 286		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	525	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRIFIABLE PAR NOS COUREURS

A

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A3S SECURITE		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N d'os le 31122025	Exercice N-1 d'os le 31122024
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214	
			217	218	66 816
					99 525
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	11
					80
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	66 827
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	15 888
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *			240	71
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	15 172
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	922	244	1 059
	Rémunérations du personnel *			250	19 599
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	14 395	252	14 395
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	2 006
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	47
		260			11
	Total des charges d'exploitation (II)			264	68 236
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(1 409)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	253
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	80
	Charges exceptionnelles (VI)			300	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(1 236)
				314	23
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
Régime des impôts	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	45
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		989	
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991	
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		344	
Investissements et souscriptions outre-mer					
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		127	
Zones de développement prioritaire (art. 44 septdecies)					
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)				181	
Crédit d'impôt sur les sociétés (art. 39 decies A)		346		655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)	643		645	
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)	640		649	
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E)				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F)				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies H)				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies I)				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies J)				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies K)				
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	
	Bénéfice col. 1				354
	Déficit col. 2				1 191
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 12 355 dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	
	Bénéfice col. 1				372
	Déficit col. 2				1 191

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.